

## **SESSION ORDINAIRE DU 13 AVRIL 2015 à 20 heures 30**

**Date de convocation : 07 AVRIL 2015.**

**Affiché le 20 AVRIL 2015.**

L'an DEUX mil QUINZE, le 13 AVRIL, à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur **Michel DUPUY, Maire**, conformément à l'article L 2121/10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**PRÉSENTS** : DUPUY Michel. CIPIERRE Francis. LEYMARIE Michel. VOUTERS Magdeleine Françoise. BENOIT Patrick. MORISSEAU Nadine. BORDERIE Séverine. MOURTIER Jean-Louis. PLICHON Dominique. LATOUR Philippe.

**EXCUSE** : JOVET Dominique ayant donné pouvoir à CIPIERRE Francis

**SECRÉTAIRE** : Françoise VOUTERS est élue secrétaire.

Michel DUPUY donne lecture du procès-verbal de la session du 02 MARS 2015. Le procès verbal est adopté et signé par tous les membres présents.

### **DELIBERATION N° 2015 / 011 - CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE STATION D'EPURATION / AVENANT**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les points suivants :

Durant la phase de mise au point des travaux préalable au démarrage du chantier et lors de la réalisation des travaux, un certain nombre de travaux supplémentaires non prévus initialement ont dû être envisagés.

Lors de la réunion préparatoire au démarrage du chantier et de concertation avec les organismes financeurs et techniques du Département, il a été demandé à la Commune de prévoir certains équipements supplémentaires sur le poste de relevage de tête destinés à quantifier de façon précise les volumes transitant sur la filière de traitement.

La mise en place de ces nouveaux équipements nécessite également des aménagements complémentaires sur l'armoire électrique générale et entraîne une augmentation du temps de dérivation des effluents entrants (pompage supplémentaire) pour réaliser l'ensemble des interventions sur le poste de relevage.

En contre partie, certaines prestations optionnelles prévues dans le marché initial, se sont avérées inutiles et ont été retirées des travaux à la charge de l'entreprise.

Il s'est également avéré nécessaire en cours de chantier de prévoir le remplacement des équipements hydraulique existants, du poste de relevage (vannes clapets) qui se sont révélés vétustes lors des opérations de démontage préalables à la mise en place des nouvelles pompes de relevage.

Le montant global de cet avenant représente une augmentation de 2.6 % du montant initial du marché.

Les prestations non prévues au marché initial se répartissent comme suit :

DESIGNATION	MONTANT MARCHÉ INITIAL	MONTANT AVENANT N°1	MONTANT TOTAL MARCHÉ + AVENANT N°1
- 1 - POSTES GENERAUX	5 700.00 €	- €	5 700.00 €
- 2 - ACCES - VOIRIE - CLOTURE	16 800.00 €	- €	16 800.00 €
- 3 - TERRASSEMENTS GENERAUX	17 800.00 €	- €	17 800.00 €
- 4 - FILTRES PLANTES	37 650.00 €	- €	37 650.00 €
- 5 - OUVRAGES	35 600.00 €	7 400.00 €	43 000.00 €
- 6 - RESEAUX	5 150.00 €	- €	5 150.00 €
- 7 - AMENAGEMENT DU SITE	1 850.00 €	- €	1 850.00 €
- 8 - DEMOLITION DES ANCIENS OUVRAGES	8 450.00 €	- €	8 450.00 €
- 9 - OPTIONS	5 950.00 €	- 3 900.00 €	2 050.00 €
<b>MONTANT TOTAL H.T.</b>	<b>134 950.00 €</b>	<b>3 500.00 €</b>	<b>138 450.00 €</b>
<b>T.V.A. 19.6 %</b>	<b>26 315.25 €</b>	<b>700.00 €</b>	<b>27 690.00 €</b>
<b>TOTAL T.T.C.</b>	<b>161 265.25 €</b>	<b>4 200.00 €</b>	<b>166 140.00 €</b>

Monsieur le maire rappelle le montant initial du marché de 134 950.00 € H.T. soit 161 265.25 € T.T.C. et présente le projet d'avenant N°1 d'un montant de 3 500.00 € H.T. soit 4 200.00€ T.T.C. et portant le montant du marché à la somme de 138 450.00 H.T. soit 166 140.00 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:

- De passer un avenant N°1 au marché de travaux du 28 Décembre 2013 avec l'entreprise E.R.C.T.P., d'un montant de 3 500.00 € H.T. soit 4 200.00 € T.T.C.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces techniques et financières nécessaires à son exécution.

#### **DELIBERATION N° 2015 / 012 - ECLAIRAGE PUBLIC / RENOUELEMENT LANTERNE LAS GERTAS N° 0087**

La commune de **ST MARTIAL D'ALBAREDE** est adhérente au **Syndicat Départemental d'Energie de la Dordogne**, a transféré sa compétence éclairage public et a mis à disposition du syndicat ses équipements, pour la réalisation de travaux neufs et de modernisation de son éclairage public.

Or, des travaux d'éclairage s'avèrent nécessaires, et il a été demandé au SYNDICAT DEPARTEMENTAL d'établir un projet qui prévoit les aménagements suivants :

#### **- renouvellement lanterne N° 0087 Les Gertas**

L'ensemble de l'opération représente un montant TTC de **884,33 €**.

Il convient de solliciter l'accord de l'assemblée délibérante pour l'approbation de ce projet tel qu'il a été établi par le Syndicat Départemental d'Energie de la Dordogne.

Il est convenu, qu'à la fin du chantier et à partir de la production du décompte définitif établi en fonction du coût net des dépenses engagées par le SDE 24 ; la commune s'acquittera des sommes dues, à raison de 50% de la dépense nette H.T., s'agissant de travaux de renouvellement (maintenance).

Membres présents : DUPUY. CIPIERRE. LEYMARIE. VOUTERS. BENOIT. MOURISSEAU. BORDERIE.  
MOURTIER. PLICHON. LATOUR.

La commune de ST MARTIAL D'ALBAREDE s'engage à créer les ressources nécessaires au paiement des sommes dues au SDE 24.

La commune de ST MARTIAL D'ALBAREDE s'engage à se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le Syndicat Départemental d'Energie de la Dordogne et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui sont à établir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- Donne mandat au Syndicat Départemental d'Energie de la Dordogne de faire réaliser pour le compte de la commune les travaux qui viennent de lui être exposés,
- Approuve le dossier qui lui est présenté,
- s'engage à régler au Syndicat Départemental d'Energie de la Dordogne, à compter de la réception du décompte définitif des travaux et à l'émission du titre de recettes, les sommes dues.
- s'engage à modifier cette somme en fonction du montant définitif lorsque les travaux seront terminés, et auront fait l'objet d'un décompte définitif récapitulatif des travaux et prestations réalisées par l'entreprise et le Syndicat Départemental d'Energie de la Dordogne.
- s'engage à créer les ressources nécessaires au paiement. Cette dépense obligatoire sera inscrite au budget de la commune de Saint Martial d'Albarède.
- accepte de se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par Syndicat Départemental d'Energie de la Dordogne et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront à établir.

#### **DELIBERATION N° 2015 / 013 - S.D.I.S / CONVENTION AUTORISATION USAGE SITE**

Monsieur LAGUIONIE Thierry, Lieutenant des Pompiers d'Excideuil, nous fait part d'une demande du SDIS qui souhaite bénéficier de la mise à disposition du site des Fours à Chaux, cadastré Section A numéros 504 et 714, dans le cadre de manœuvres GRIMP, LSPCC, SD.

Une convention devra être signée entre le SDIS et la commune de Saint Martial d'Albarède. Cette convention, pour une mise à disposition gratuite de la carrière et des Fours à chaux est établie pour une durée d'un an, et peut être résiliée à tout moment par les parties.

Les dégradations, accidents lors des manœuvres, sont sous l'entière responsabilité du SDIS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tout renouvellement éventuel.

#### **DELIBERATION N° 2015 / 014 - CONVENTIONS AMENAGEMENT CENTRE BOURG**

M. le Maire, informe le Conseil Municipal, que dans le cadre de l'aménagement du bourg, plusieurs conventions seront amenées à être signées.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Mandate M. le Maire, pour signer toutes les conventions relatives aux travaux d'aménagement du bourg.

#### **DELIBERATION N° 2015 / 015 - LIMITATION TONNAGE ET VITESSE RUELLES**

M. le Maire, expose au conseil municipal, que le tonnage et la vitesse des véhicules dans certaines ruelles doit être réglementée pour répondre aux exigences du PAVEP et la sécurité des administrés :

- la rue du Gué,
- la rue du Lavoir,
- la rue de la Fontaine

Ces ruelles trop étroites pour la mise en place de trottoirs sont considérées comme zone de rencontre.

La circulation des véhicules empruntant ces rues est limitée à:

- 20 km/heure
- 3 Tonnes 500 sauf livraison.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à prendre l'arrêté municipal concernant cette réglementation.

**DELIBERATION N° 2015 / 016 - REGLEMENTATION VOIES COMMUNALES**

M. le Maire expose au conseil municipal, la nécessité de faire un arrêté municipal pour la réglementation des voies communales, concernant la circulation des véhicules de débardage de bois.

La circulation des véhicules de débardage des bois sera formellement interdite sur les chemins communaux du 1<sup>er</sup> novembre au 30 avril inclus.

A partir du 1<sup>er</sup> août 2015, toutes les opérations de débardage de bois sur la commune de St Martial d'Albarède, devront faire l'objet en mairie d'une demande préalable, déposée au moins 15 jours avant la date de début du chantier. Cette autorisation sera soumise à l'accord du Maire.

Un état des lieux sera effectué avant et après le débardage.

En cas de dégradations constatées à l'issue du chantier, l'entreprise qui aura effectué l'opération ou le particulier seront tenus pour responsables des dommages occasionnés et devront procéder immédiatement à la remise en état correspondante.

Après délibération, Conseil Municipal :

Accepte cette proposition, et mandate M. le Maire pour prendre un arrêté municipal dans ce sens.

**DELIBERATION N° 2015 / 017 - EXAMEN ET VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2014 (Budget communal)**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence du doyen d'âge Françoise VOUTERS, délibérant sur le compte administratif de l'exercice de 2014 dressé par M. Michel DUPUY, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (1)	Recettes ou excédent (1)	Dépenses ou déficit (1)	Recettes ou excédent (1)	Dépenses ou déficit (1)	Recettes ou excédent (1)
Résultats reportés de l'exercice		234 054 ,85		41 098,23		275 153,08
Opération de	509 883,53	452 151,56	261 547,20	333 033,12	771 430,73	785 184,68
TOTAUX	509 883,53	686 206,41	261 547,20	374 131,35	771 430,73	1 060 337,76
Résultats de clôture Restes à réaliser		176 322,88		112 584,15		288 907,03
			285 813,00	130 978,00	285 813,00	130 978,00
TOTAUX CUMULES	509 883,53	686 206,41	547 360,20	505 109,35	1 057 243,73	1 191 315,76
		<b>176 322,88</b>	<b>42 250,85</b>			<b>134 072,03</b>

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**DELIBERATION N° 2015 / 018 - EXAMEN ET VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2014 (Budget assainissement)**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence du doyen d'âge Françoise VOUTERS, délibérant sur le compte administratif de l'exercice de 2014 dressé par M. Michel DUPUY, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (1)	Recettes ou excédent (1)	Dépenses ou déficit (1)	Recettes ou excédent (1)	Dépenses ou déficit (1)	Recettes ou excédent (1)
Résultats reportés		9 205,14		8 242,82		17 447,96
Opération de l'exercice	13 609,39	25 506,98	20 276,72	76 854,81	33 886,11	102 361,79
<b>TOTAUX</b>	<b>13 609,39</b>	<b>34 712,12</b>	<b>20 276,72</b>	<b>85 097,63</b>	<b>33 886,11</b>	<b>119 809,75</b>
Résultats de clôture		21 102,73		64 820,91		85 923,64
Restes à réaliser			176 242,00	102 595,00	176 242,00	102 595,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>13 609,39</b>	<b>34 712,12</b>	<b>196 518,72</b>	<b>187 692,63</b>	<b>210 128,11</b>	<b>222 404,75</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>21 102,73</b>	<b>8 826,09</b>			<b>12 276,64</b>

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**DELIBERATION N°2015 / 019 - APPROBATION COMPTES DE GESTION 2014 (communal + assainissement)**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice de 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les États de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer l'état des restes à payer.

Après avoir entendu est approuvé le compte administratif de l'exercice 2014.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice de 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014,

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'année 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Déclare que le compte des gestions dressé, pour l'exercice de 2014 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

Membres présents : DUPUY. CIPIERRE. LEYMARIE. VOUTERS. BENOIT. MOURISSEAU. BORDERIE.  
MOURTIER. PLICHON. LATOUR.

**DELIBERATION N° 2015 / 020 - AFFECTATION RESULTAT EXPLOITATION 2014 (Budget communal)**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Michel DUPUY, Maire,  
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014,  
Statuant sur l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2014  
Considérant les éléments suivants:

<b>POUR MEMOIRE</b>	
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	233 908,39
Résultat d'investissement antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Résultat d'investissement antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	40 850,88
<b>SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/14</b>	
Solde d'exécution de l'exercice	71 485,92
Résultat reporté	40 850,88
Solde d'exécution cumulé	112 584,15
<b>RESTES A REALISER AU 31/12/14</b>	
Dépenses d'investissement	285 813,00
Recettes d'investissement	130 978,00
SOLDE	154 835,00
<b>BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/14</b>	
Rappel du solde d'exécution cumulé	112 584,15
Rappel du solde des restes à réaliser	154 835,00
TOTAL	42 250,85
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER</b>	
Résultat de l'exercice	57 731,97
Résultat antérieur	234 054,85
<b>TOTAL A AFFECTER</b>	<b>176 322,88</b>

**Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :**

**AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE**

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : (crédit du compte 1068 sur B.P.)	<b>42 250,85</b>
Affectation complémentaire "en réserves" : (crédit du compte 1068 sur B.P.)	
Reste sur excédent de Fonctionnement à reporter sur B.P. ligne : 002 (report à nouveau créditeur)	<b>134 072,03</b>

**DELIBERATION N° 2015 / 021 - AFFECTATION RESULTAT EXPLOITATION 2014 (Budget assainissement)**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Michel DUPUY, Maire,  
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014,  
Statuant sur l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2014  
Considérant les éléments suivants:

Membres présents : DUPUY. CIPIERRE. LEYMARIE. VOUTERS. BENOIT. MOURISSEAU. BORDERIE.  
MOURTIER. PLICHON. LATOUR.

<b>POUR MEMOIRE</b>	
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	9 205,14
Résultat d'investissement antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Résultat d'investissement antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	8 242,82
<b>SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/14</b>	
Solde d'exécution de l'exercice	56 578,09
Résultat reporté	8 242,82
Solde d'exécution cumulé	64 820,91
<b>RESTES A REALISER AU 31/12/14</b>	
Dépenses d'investissement	176 242,00
Recettes d'investissement	102 590,00
<b>SOLDE</b>	<b>73 647,00</b>
<b>BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/14</b>	
Rappel du solde d'exécution cumulé	64 820,91
Rappel du solde des restes à réaliser	73 647,00
<b>TOTAL</b>	<b>8 826,09</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER</b>	
Résultat de l'exercice	11 897,59
Résultat antérieur	9 205,14
<b>TOTAL A AFFECTER</b>	<b>21 102,73</b>

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

#### **AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE**

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : (crédit du compte 1068 sur B.P.)	<b>8 826,09</b>
Affectation complémentaire "en réserves" : (crédit du compte 1068 sur B.P.)	
Reste sur excédent de Fonctionnement à reporter sur B.P. ligne : 002 (report à nouveau créditeur)	<b>12 276,64</b>

#### **DELIBERATION N° 2015 / 022 - VOTE DU TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2015**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de fixer et de voter les taux d'imposition des quatre taxes directes locales pour l'année 2015.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide,

- De ne pas augmenter la pression fiscale pour nos administrés
- De fixer les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2015 comme suit :

<b>TAXES</b>	<b>TAUX</b>	<b>BASES</b>	<b>PRODUITS</b>
Taxe d'habitation	11,29 %	565 400	<b>63 834</b>
Foncier bâti	16,00 %	456 900	<b>73 104</b>
Foncier non bâti	49,28 %	17 500	<b>8 624</b>
CFE	20,11%	115 500	<b>23 227</b>
<b>TOTAL</b>			<b>168 789</b>

#### **DELIBERATION N° 2015 / 023 - PRESENTATION ET VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2015 (communal et assainissement)**

Monsieur le Maire expose, commente et développe devant l'assemblée ses propositions budgétaires pour l'exercice 2015, tant en ce qui concerne le budget communal que le budget du service assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions faites et vote les budgets primitifs de l'exercice 2015 s'élevant à :

**Budget principal**

SECTION	Pour mémoire Budget 2014	Restes à réaliser n-1	Résultats n-1 reportés	Crédits de l'exercice votés	BP 2015
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
Dépenses	739 205,39			627 100,03	<b>627 100,03</b>
Recettes	739 205,39		134 072,03	493 028,00	<b>627 100,03</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>					
Dépenses	538 427,00	285 813,00	112 584,15	461 962,00	<b>747 775,00</b>
Recettes	538 427,00	130 978,00		504 212,85	<b>747 775,00</b>

**Budget assainissement**

SECTION	Pour mémoire Budget 2014	Restes à réaliser n-1	Résultats n-1 reportés	Crédits de l'exercice votés	BP 2015
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
Dépenses	<b>30 907,14</b>			31 816,64	<b>31 816,64</b>
Recettes	<b>30 907,14</b>		12 276,64	19 540,00	<b>31 816,64</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>					
Dépenses	<b>196 520,00</b>	176 242,00		16 104,00	<b>192 346,00</b>
Recettes	<b>196 520,00</b>	102 595,00	64 820,91	24 930,09	<b>192 346,00</b>

**QUESTIONS DIVERSES****AMENAGEMENT CENTRE BOURG**

M. le Maire, présente l'avancement des travaux de l'aménagement du bourg.

**ENFOUISSEMENT RESEAUX**

M. le Maire, informe le Conseil Municipal des travaux d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques, et de la rénovation de l'éclairage public au Maine. Ces travaux devraient débuter avant la fin de l'année. Une visite est programmée avec le SDE 24 et l'entreprise DARLA VOIX.

**AMENAGEMENTS LOGEMENTS SOCIAUX**

Un appel à candidature pour maîtrise d'œuvre va être lancé pour l'étude d'aménagement de logements sociaux dans les bâtiments communaux.

**COLUMBARIUM**

Le conseil souhaite relancer l'entreprise chargée de réaliser le columbarium.

La séance est levée à 22 heures 55

**DELIBERATION N° 2015 / 011 - CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE STATION D'EPURATION / AVENANT**  
**DELIBERATION N° 2015 / 012 - ECLAIRAGE PUBLIC / RENOUELEMENT LANTERNE LES GERTAS N° 0087**  
**DELIBERATION N° 2015 / 013 - S.D.I.S / CONVENTION AUTORISATION USAGE SITE**  
**DELIBERATION N° 2015 / 014 - AMENAGEMENT CENTRE BOURG**  
**DELIBERATION N° 2015 / 015 - LIMITATION TONNAGE ET VITESSE RUELLES**  
**DELIBERATION N° 2015 / 016 - REGLEMENTATION VOIES COMMUNALES**  
**DELIBERATION N° 2015 / 017 - EXAMEN ET VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2014 (Budget communal)**  
**DELIBERATION N° 2015 / 018 - EXAMEN ET VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2014 (Budget assainissement)**  
**DELIBERATION N° 2015 / 019 - APPROBATION COMPTES DE GESTION 2014 (communal + assainissement)**  
**DELIBERATION N° 2015 / 020 - AFFECTATION RESULTAT EXPLOITATION 2014 (Budget communal)**  
**DELIBERATION N° 2015 / 021 - AFFECTATION RESULTAT EXPLOITATION 2014 (Budget assainissement)**  
**DELIBERATION N° 2015 / 022 - VOTE DU TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2015**  
**DELIBERATION N° 2015 / 023 - PRESENTATION ET VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2015 (communal et assainissement)**

Membres présents : DUPUY. CIPIERRE. LEYMARIE. VOUTERS. BENOIT. MORISSEAU. BORDERIE.  
MOURTIER. PLICHON. LATOUR.

*Liste des membres présents* : DUPUY. CIPIERRE. LEYMARIE. VOUTERS. BENOIT. MORISSEAU.  
BORDERIE.MOURTIER. PLICHON. LATOUR.

<i>Noms</i>	<i>Signatures</i>	<i>Observations</i>
DUPUY Michel		
CIPIERRE Francis		
LEYMARIE Michel		
VOUTERS Magdeleine Françoise		
BENOIT Patrick		
MORISSEAU Nadine		
JOVET Dominique	<b>P.P.</b>	
BORDERIE Séverine		
MOURTIER Jean-Louis		
PLICHON Dominique		
LATOUR Philippe		